

Distinguons !

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **83 (1956)**

Heft 1

PDF erstellt am: **01.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-230096>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

SI VOUS ALLEZ...

... à La Chaux près de Cossonay, vous trouverez un village paisible que partage le Veyron en deux groupes bien séparés, ainsi qu'un château, dont seule la façade a encore du cachet. Ce village appartenait dès avant le XIII^e siècle à l'Ordre du Temple, fondé en 1148 par Hugues de Payns, à Jérusalem, avec huit autres chevaliers. Cet ordre, à l'origine religieux et militaire, passé maître pour recueillir et faire fructifier les capitaux, devint si riche qu'il fut un banquier si puissant que c'était à lui qu'incombait le financement des croisades ; il compta au moment de sa plus grande richesse 9000 succursales, châteaux et manoirs. Les membres commencèrent une vie dissolue et provoquèrent l'envie de Philippe le Bel qui, pour s'emparer de leurs biens, fit monter sur les bûchers le Grand Maître, Jaques Morlay, et tous les chevaliers se trouvant en France. Le pape avait dissout cet ordre en 1312, et dès lors La Chaux passa aux mains des Chevaliers hospitaliers de St-Jean de Jérusalem, et devint le centre de cet ordre en terre vaudoise. Les biens de la Commanderie furent amodiés aux frères de Farel après la Réforme.

Ad. Decollogny.

Dans le temps...

Il y avait de vraies femmes avec leur physionomie personnelle, des paniers pour aller au marché, l'amour de la cuisine et des nettoyages. Des femmes, quoi ! qui faisaient partie d'un ensemble.

Dans le temps, on n'achetait que du solide dans des magasins connus de mère en fille et de père en fils. Quand les commerçants envoyaient leurs notes, on les payait... Du soleil en été, de la neige en hiver, des violettes au printemps, du vin en automne, chaque saison à sa place. Les médecins guérissaient une fois sur trois, au moins...

Ah ! on était des privilégiés. On lo-

geait dans les meubles de ses pères et grands-pères, on entendait battre l'horloge qu'ils avaient héritée de leurs parents... Les trois quarts des gens ne pensent plus qu'à se débarrasser de ce qui leur vient des ancêtres...

p. c. c. : M. M.

Distinguons !

Deux dames taillent une bavette sur la rue. Passe une troisième.

— Qui est-ce ? fait la première à son amie.

— C'est madame Untel.

— C'est curieux. Je ne reconnais jamais les gens. Mon mari me disait toujours : « Tu n'es pas... photogénique ! »

“ NOÛTRON COTERD ” deux fois par mois...

Septembre : Les lundis 3 et 24, de 17 à 19 heures, au Buffet de la Gare de Lausanne, 2^e classe.

Bienvenue à tous les amis du « Conteur ».

La Rédaction.